



Pôle Appui Territorial
Direction des Mobilités
Territoire de Saint-Flour

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

-o-o-o-o-o-

ARRÊTÉ

portant réglementation temporaire de la circulation.

Commune de SAINT-FLOUR
Route Départementale n°10 (Hors agglomération)
Remplacement d'un poteau ENEDIS

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8^{ème} partie - Signalisation Temporaire,

Vu l'arrêté n° 26-0242 en date du 29 janvier 2026 portant approbation du Règlement de Voirie Départementale,

Vu l'arrêté n° 25-3545 du 26 novembre 2025 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux,

Vu l'avis favorable de la commune de Saint-Flour,

Vu l'avis favorable du service des transports,

Considérant que les travaux cités en objet nécessitent de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et du personnel de chantier

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Réglementation

Le mercredi 18 mars 2026 et le jeudi 19 mars 2026 de 8h30 à 17h00, La Route Départementale n°10 sera interdite à la circulation.

ARTICLE 2 : Itinéraire de déviation

La circulation sera déviée dans les deux sens par :

Les RD 921 et 621 via Saint-Flour

ARTICLE 3 : Signalisation de chantier

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par ENEDIS.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 La signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
- 3 La signalisation et le jalonnement de l'itinéraire de déviation

4 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
5 le retrait de la signalisation en fin de chantier

ARTICLE 4 : Affichage

L'exécution du présent arrêté sera affichée aux extrémités du chantier.

ARTICLE 5 : Recours

Le présent arrêté est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental du Cantal.

Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 6 : Ampliation

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal.

Copie du présent arrêté est transmis à :

M. le Directeur des Mobilités

M. le Commandant du groupement de Gendarmerie du Cantal

M. le Maire de Saint-Flour

M. le responsable d'ENEDIS

Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire est transmis pour information à :

M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours

M. le Président de la Fédération des Transports Routiers du Cantal

M. le Président de la Fédération des Transports de Voyageurs du Cantal

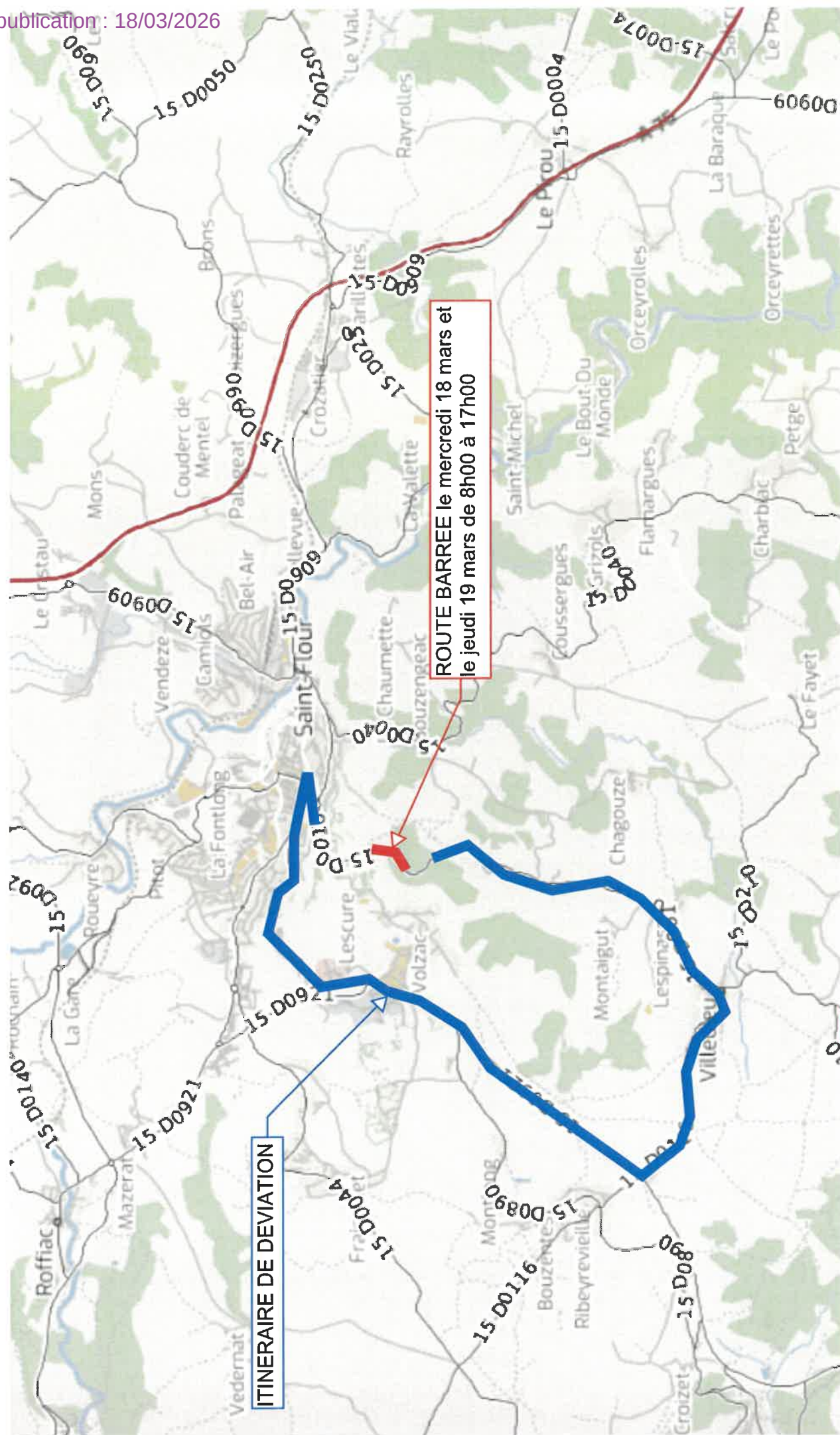
M. le Président du Conseil Régional en charge des Transports

A Aurillac le 18/03/2020

Le Président du Conseil départemental
Pour le Président du Conseil départemental et par délégation
Le Directeur des Mobilités



Philippe FABREGUE



Patrick Canal

De: secretariat.ctm@saint-flour.net
Envoyé: lundi 16 mars 2026 10:03
À: Patrick Canal
Cc: 'transports15'
Objet: TR: RD 10 déviation Saint-Flour
Pièces jointes: plan.pdf

Bonjour,
Votre demande de déviation a été examinée ce matin par les élus en charge des travaux.
Je vous informe qu'ils donnent un avis favorable à cette déviation.
Bonne journée.
Cordialement.

Corinne BRUGEIRE
Assistante administrative et Technique
Centre Technique Municipal
Tél : 04 71 60 53 83



De : Patrick Canal <PCanal@cantal.fr>
Envoyé : vendredi 13 mars 2026 08:45
À : transports15 <transports15@auvergnernhonealpes.fr>; Secrétariat Centre Technique Ville de Saint-flour <secretariat.ctm@saint-flour.net>
Objet : RD 10 déviation Saint-Flour

Bonjour
Ci-joint un plan de déviation pour votre avis

Bonne journée



Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.

Patrick Canal

De: RICHARD Jean-Marie <Jean-Marie.RICHARD@auvergnerhonealpes.fr>
Envoyé: lundi 16 mars 2026 10:41
À: Patrick Canal
Objet: TR: RD 10 déviation Saint-Flour
Pièces jointes: plan.pdf

Bonjour

Je vous remercie pour l'information, nous ne sommes pas concernés par cette déviation

Bonne réception

Jean Marie Richard
gestionnaire technique exploitation
Service antenne du Cantal
Direction adjointe territoire Auvergne
Direction des mobilités territoriales interurbaines et scolaires
Tél. : 04 73 30 16 98 M 06 69 27 91 79



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Ouverture au public le mercredi de 10 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30
et le vendredi de 13 h 30 à 15 h 30.



auvergnerhonealpes.fr

De : transports15 <transports15@auvergnerhonealpes.fr>
Envoyé : lundi 16 mars 2026 10:12
À : RICHARD Jean-Marie <Jean-Marie.RICHARD@auvergnerhonealpes.fr>
Cc : DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>
Objet : TR: RD 10 déviation Saint-Flour

De : secretariat.ctm@saint-flour.net <secretariat.ctm@saint-flour.net>
Envoyé : lundi 16 mars 2026 10:03

À : 'Patrick Canal' <PCanal@cantal.fr>

Cc : transports15 <transports15@auvergnerhonealpes.fr>

Objet : TR: RD 10 déviation Saint-Flour

Bonjour,

Votre demande de déviation a été examinée ce matin par les élus en charge des travaux.

Je vous informe qu'ils donnent un avis favorable à cette déviation.

Bonne journée.

Cordialement.

Corinne BRUGEIRE

Assistante administrative et Technique

Centre Technique Municipal

Tél : 04 71 60 53 83



De : Patrick Canal <PCanal@cantal.fr>

Envoyé : vendredi 13 mars 2026 08:45

À : transports15 <transports15@auvergnerhonealpes.fr>; Secrétariat Centre Technique Ville de Saint-flour <secretariat.ctm@saint-flour.net>

Objet : RD 10 déviation Saint-Flour

Bonjour

Ci-joint un plan de déviation pour votre avis

Bonne journée